



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 26 juillet 2022

Délibération n° 2022-073

L'an deux mille vingt-deux le vingt-six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle DOHIN-PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/07/2022.

Présents : MM. DOHIN-PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie — DIERS Thierry - LAVERGNE Cécile - VIDAL Isabelle — PIETERS Marc - VENANT Frédéric.

Absents excusés : MM. DARMON Alexandre ayant donné pouvoir à M. BESSIERE Jean-Pierre, CLEMENT Nadine ayant donné pouvoir à M. Marc PIETERS.

Absent :

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Domaine et patrimoine – Actes de gestion du domaine public – Autres

Redevance 2022 d'occupation du domaine public ENEDIS

Conformément à l'article R 2333-105 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport d'électricité.

Le montant de celle-ci est donné en euros selon les paramètres suivants :

Population totale (résultats authentifiés par décret 2021-1946 du 31/12/2021) = 1405 habitants

Plafond de redevance pour les communes de moins de 2000 habitants = 153 €

Coefficient annuel actualisé à appliquer = 1.4458

Soit 221 € (153 € x 1.4458 = 221.21 €, somme arrondie conformément à l'article L. 2322-4 du C.G.C.T. à 221 €).

Le Conseil Municipal DECIDE :

- D'autoriser Madame le Maire à émettre un titre exécutoire de 221 € auprès du débiteur ENEDIS pour l'encaissement de cette somme.

Publication du 27.07.2022
Le Maire, Gwennaëlle DOHIN-PROST

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle DOHIN-PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20220726 -2022_073
Reçu le 29.07.2022